**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION**

**AUX FONCTIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE**

**(commune de moins de 3 500 habitants)**

Le Maire de **........................**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-19-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ; (*le cas échéant si l’agent occupe un emploi à temps non complet*)

Vu le décret n° ……………….modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des …………………territoriaux ;

Vu l’arrêté en date du ……... fixant la dernière situation de **Madame/Monsieur....................................**, au grade de **…………………….** à la date du………………  ;

OU

Vu le contrat en date du …………. portant recrutement **de Madame/Monsieur** ………………en qualité de secrétaire général de mairie à compter du …………. sur le fondement du 7° de l’article L. 332- du code général de la fonction publique (*commune de moins de 2 000 habitants*);

Considérant que le nombre d’habitants de la commune est inférieur à 2 000 habitants ou compris entre 2 000 et 3 500 habitants

(si entre 2 000 et 3 500 habitants) Considérant qu’aucun agent n’exerce les fonctions de Directeur Général des Services ;

Considérant que **Madame/Monsieur....................................** exerce les fonctions de secrétaire général(e) de mairie depuis le …….........

**ARRÊTE**

Article 1 - **Madame/Monsieur....................................** est nommé(e) aux fonctions de secrétaire général de mairie à temps complet (*ou à temps non complet* *… /35ème*) sans modification de ses conditions statutaires et d’emploi.

Article 2 - Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion de l’Indre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal administratif de Limoges ou par l’application Télérecours citoyen accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à **........................** ,

le ........................ ,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*)